

**Vie des Quartiers - Moyens Associatifs - Subventions exceptionnelles
à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme
de Franche-Comté et à l'Unité d'Accueil Père, Mère, Bébé**

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur :

I - Subvention à la LICRA

À l'occasion de la Journée Nationale de Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage en France, la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme de Franche Comté a organisé les 7 et 8 mai une manifestation visant à sensibiliser le public à cette problématique

Dans ce cadre, une conférence-débat a eu lieu salle Proudhon le 7 mai. Cette conférence a été animée en partenariat avec la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme de Champagny. L'échange a principalement porté sur l'histoire de l'esclavage, la traite des noirs, et l'esclavage contemporain.

Le jeudi 8 mai, une animation de rue s'est déroulée place de la Révolution. Par le biais d'une exposition, la LICRA s'est appliquée à dialoguer avec le public sur l'esclavage en général et a mis en évidence les situations encore très actuelles pour les populations de certains pays.

Cette action visait également à valoriser l'apport des esclaves afro-américains dans le domaine de la culture avec un accent particulier en matière de poésie, de musique et de spécialités culinaires.

Ainsi étaient proposés :

- une exposition de la Maison de la Négritude de Champagny,
- un stand de dégustation de spécialités africaines et antillaises,
- une animation musicale avec le groupe de percussion antillais Joket et le groupe local Contact Gospel.

Le concert du Choeur Gospel de Paris composé de 38 choristes et musiciens et dirigé par Georges SEBA a clôturé cette journée.

L'animation a été conduite en partenariat avec Radio Sud qui a retransmis en direct cette manifestation.

La Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme de Franche-Comté a sollicité une aide financière pour l'organisation de cette action.

Il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

En cas d'accord, cette somme de 3 000 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

II - Subvention à l'Unité d'Accueil Père, Mère, Bébé

L'unité d'Accueil Père, Mère, Bébé qui dépend du Centre hospitalier de Novillars a été ouverte en avril 2007 au 21 avenue de Bourgogne à Planoise.

L'objectif est de contribuer à la continuité et à la cohérence de l'accompagnement médico-psychologique en périnatalité en ouvrant un accueil pour les femmes enceintes en difficultés médicales, sociales ou psychiques, aux parents qui ont des difficultés relationnelles ou psychologiques.

Trois dispositifs ont été mis en place :

- partage du quotidien des mères avec leur enfant (repas, allaitement, toilette...),
- consultations individuelles pour les mères et les pères avec ou sans leurs enfants,
- groupe de parole pour les femmes enceintes (depuis septembre 2007).

Par ailleurs, l'objectif est aussi d'entretenir ou/et de créer des liens réguliers avec différents partenaires de la périnatalité.

Pour l'instant, la fréquentation de l'Unité d'Accueil Père, Mère, Bébé est essentiellement liée aux orientations faites par la Maternité et la Polyclinique de Franche-Comté.

Cette structure est un lieu d'accueil où les femmes peuvent venir consulter, sans rendez-vous, pendant et après leur grossesse. L'accueil a lieu 2 jours par semaine (mardi et vendredi).

Afin de développer les services offerts aux usagers, il est nécessaire que cette structure dispose de locaux propres. Des travaux ont été engagés dans des nouveaux locaux au 11 rue de Reims qui permettront de mettre en place une troisième plage d'accueil pour les parents et leurs bébés. Ces travaux devraient être terminés courant mai 2008.

Une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour aider au démarrage de la structure dans ces nouveaux locaux pourrait lui être accordée.

En cas d'accord, cette somme de 4 000 € sera prélevée sur le chapitre 65.020.65738 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.